

Bois Matériau

Bois Energie

Conseil Ingénierie Formation



Charte Forestière de Territoire du
Parc naturel régional des Grands Causses
Avril 2005



Parc naturel régional des Grands Causses
71 bd de l'Ayrolle – B.P. 126 – 12101 MILLAU cedex
Tél.05.65.61.35.50 – Fax.05.65.61.34.80 www.parc-grands-causses.fr

La Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

1- ETAT DES LIEUX DE LA FORET	5
1.1- Milieu naturel, paysages, accueil du public	7
1.1.1- Description et répartition	9
1.1.2- Intérêt patrimonial des peuplements forestiers du Parc	11
1.1.3- Conclusion	14
1.2- Ressource et sylviculture	17
1.2.1- Les structure foncières	19
1.2.2- Les ressource forestières	19
1.2.3- La gestion forestière	21
1.2.4- Conclusion	22
1.3- La transformation du bois, filière aval	23
1.3.1- Etat des lieux	25
1.3.2- Conclusion	25
2- ANALYSE ET PROPOSITIONS	27
2.1- Les forêts et l'environnement	29
2.2- La protection des forêts	30
2.3- La gestion forestière et l'économie	30
2.4- La valorisation du bois	31
3- LES FICHES – ACTIONS	33
3.1- Préambule	35
3.2- Les fiches – actions	35
3.3- Suivi – évaluation	35
3.4- Les fiches – actions validées	37
4- ANNEXES	83
4.1- Signataires de la Charte forestière de territoire	85
4.2- Sigles utilisés	93
4.3- Annexes cartographiques	97

INTRODUCTION : LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

La présente Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses est élaborée en application de l'article L-12 de la loi d'orientation sur la forêt de 2001.

La question forestière a été prise en compte par le Parc naturel régional des Grands Causses dès le début de sa création en 1995, et les particularités écologiques, historiques et humaines du territoire justifient une démarche particulière afin d'assurer d'une part la satisfaction des demandes environnementales et sociales, d'autre part le renforcement de la compétitivité de la filière de production/transformation du matériau bois.

S'inscrivant dans une politique d'aménagement et de développement durable des territoires, et prenant en compte une gestion multifonctionnelle de la forêt, la démarche contractuelle engagée localement par l'intermédiaire de la Charte forestière de territoire, vise alors à permettre la rencontre entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, et des demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire même par l'avenir du territoire forestier du Parc naturel régional des Grands Causses.

Ainsi, dans le cadre d'une réflexion globale, la Charte forestière de territoire doit répondre à trois objectifs principaux : objectif environnemental, objectif économique et objectif social.

Le présent travail est le fruit d'une collaboration multiple, et en particulier avec le Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées, l'Office national des forêts et le CRITT Bois de l'Aveyron. Il s'appuie également sur de nombreux entretiens avec les acteurs du territoire. Il servira de base au volet forestier de la nouvelle Charte – Agenda 21 du Parc naturel régional des Grands Causses en cours de rédaction, qui définira les axes de développement du territoire pour les dix années prochaines...

1-. ETAT DES LIEUX DE LA FORET

1.1- MILIEU NATUREL, PAYSAGES, ACCUEIL DU PUBLIC

1.1.1- DESCRIPTION ET REPARTITION DES FORETS DU PARC (données IFN, 1994)

Les formations boisées couvrent environ 40% du territoire (cf. Annexe 4.3, carte 1).

Une des caractéristiques de la forêt du Parc naturel régional des Grands Causses réside dans l'étendue des taillis (39 % environ de la surface boisée), et des boisements morcelés et lâches (32 %) qui donnent un aspect de forêt ouverte. Ces peuplements sont assez peu productifs et cela se traduit souvent par l'abandon complet de toute gestion. Ils présentent cependant un grand intérêt pour la biodiversité.

Les accrues de pin sylvestre constituent des boisements plutôt indésirables, notamment quand ils prennent la place de pelouses sèches sur les causses.

Formations boisées

Taillis, mélange futaie - taillis	39 %
Boisements feuillus lâches morcelés	27 %
Jeunes reboisements résineux	14 %
Futaie de résineux	9 %
Futaie de feuillus	6 %
Boisements résineux lâches morcelés	5 %
total	100 %

Occupation du sol

Peuplements feuillus	29 %
Peuplements résineux	11 %
Pelouses pastorales	10 %
Friches, landes	5 %
Cultures, divers	45 %
total	100 %

Essences forestières

Feuillus	72 %
Chêne	25 %
Châtaignier	5 %
Hêtre	3 %
indifférenciés	39 %
Résineux	28 %
Pin sylvestre	13 %
Douglas	5 %
Pin noir d'Autriche	2 %
Sapin épicéa	1 %
Autres résineux	7 %
total	100 %

La futaie de feuillus (6% des formations boisées), la futaie et les reboisements de résineux (23% des formations boisées), qui sont les peuplements les plus productifs, n'occupent finalement qu'une place limitée au niveau du territoire. Malgré tout, la concentration et la survisibilité de grands ensembles résineux sur certains secteurs : vallée de la Sorgue, bordure Lingas, sud de Camarès... est quelquefois mal perçue.

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses est très étendu et très complexe. Nombre de facteurs ont de fortes amplitudes, comme l'altitude (de 350 m à 1 300 m), le climat (carrefour de plusieurs influences), le relief... La végétation forestière est le reflet de ces diversités.

Malgré une vocation forestière globalement bonne sur l'ensemble du territoire, la conjonction de diverses contraintes écologiques défavorables peut réduire fortement les potentialités sur chacune des régions naturelles. Il est à noter que l'existence de pentes fortes peut constituer un lourd handicap pour l'exploitation et la mise en valeur du bois, même sur stations fertiles.

Tableau récapitulatif (cf. Annexe 4.3, carte 2) :

Région forestière	Surface forestière (ha)	S région / S totale (%)	Taux de boisement	Part feuillus (par importance décroissante)	Part résineux	Pente 0 – 30 %	Pente > 30%
Monts de Lacaune	17 339	13	57%	68% Hêtre, chêne pubescent, chêne sessile, châtaignier, frêne, feuillus divers	32% Douglas etc.	36%	64%
Grands Causses	69836	53	40 %	66 % Chêne pubescent, hêtre, chêne rouvre, chêne pédonculé, châtaignier	34% dont 26 % de pin sylvestre naturel, pin noir	74 %	26 %
Ségala	5867	4	40 %	84 % chêne pubescent, chêne sessile, châtaignier	16% Douglas, épicéas autres conifères.	34 %	66 %
Lévezou	6730	5	19 %	68 % hêtre, autres feuillus	32% Douglas, épicéa	76 %	24%
Bordure Aubrac	2254	2	43 %	95 % ch. sessile, ch. pédonculé, autres feuillus	5 % pin sylvestre	43 %	57 %
Bordure Lingas	4030	3	74 %	53 % dont châtaignier 27 %, hêtre, chênes pubescent et sessile	37 % Douglas, pin noir, épicéa etc.	43 %	57 %
Camarès	26283	20	37 %	85 % chêne pubescent, châtaignier, autres feuillus	15% Douglas, autres conifères	54 %	46 %
Total	132 339	100					

Les paysages forestiers de ce territoire ne répondent pas seulement à des contraintes physiques. Les hommes sont intervenus pour maintenir ou défricher la forêt. Ils en ont modifié la composition et la structure.

Evolution du taux de boisement

Région forestière	Taux de boisement 1972 (%)	Taux de boisement 1981 (%)	Taux de boisement 1994 (%)	Variation relative du taux (%)
Bordure Aubrac	34,9	39,5	42,9	+ 8,6
Lévezou	18,4	19,4	19,6	+ 1,0
Camarès	31,7	31,9	37,2	+16,6
Monts de Lacaune	46,2	50,4	57,3	+ 13,7
Ségala*	18,6	19,7	21,3	+ 8,1
Grands Causses* +Lingas*	20,7	25,1	28,9	+ 15,1

* : y compris la zone située hors du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Pour information, 15 % de la région forestière Ségala et 1/3 de la région forestière Grands Causses et Lingas sont situés dans le Parc.

La forêt progresse, principalement au détriment des landes. Les augmentations les plus fortes concernent les régions des Grands Causses (avec le pin sylvestre principalement), du Camarès et des Monts de Lacaune. Il faut souligner que la surface des boisements artificiels n'a que très faiblement progressé depuis 1981. L'inventaire forestier en cours par l'I.F.N. en 2005 devrait confirmer cette tendance à l'augmentation du taux de boisement.

Parallèlement à l'extension de la forêt et des friches, la maturation des formations pionnières (pineraies et chênaies) devrait engendrer une transformation en profondeur des formations arborées.

Actuellement, il est difficile de préciser le terme ultime d'évolution des boisements naturels surtout dans un contexte climatique changeant, mais il est fort probable que le hêtre devrait y occuper une place bien plus importante qu'actuellement.

1.1.2- INTERET PATRIMONIAL DES PEUPELEMENTS FORESTIERS DU PARC

Les forêts présentes sur le territoire du Parc possèdent une valeur patrimoniale forte qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la gestion future de la forêt.

Habitats prioritaires de la Directive Habitats

- 41.4 (code N. 2000 : 9180) : forêts de ravins et de versants du *Tilio Acerion*
Très rares, localisées et difficiles d'accès. Sont à rechercher.
- 44 (code N. 2000 : 92) : forêts alluviales résiduelles
Leur inventaire reste encore à faire.

Habitats d'intérêt communautaire (mais non prioritaires)

- 41.12 (code N. 2000 : 9120) : hêtraies, hêtraies sapinières montagnardes acidiphiles, atlantiques avec sous-bois d'*Ilex*.
Cet habitat s'il est relativement banal sur les Monts est rare sur les Causses où il est très résiduel du fait des déforestations anciennes.
- 41.16 (code N. 2000 : 9150) : hêtraies sèches du *Cephalanthero Fagion*
Leur connaissance reste à améliorer. La hêtraie à *Carex alba*, très localisée (Cirque de Madasse etc.) est sûrement un des patrimoines naturels les plus remarquables de ce territoire.
- 45.3 (code N. 2000 : 9340) : forêts à *Quercus ilex*.
C'est leur caractère relictuel qui fait leur grand intérêt local.

Espèces floristiques

Espèces	Statuts	Observations
Sabot de Vénus <i>Cypripedium calceolus</i>	- Protection nationale. - annexe II de la Directive habitat.s - Sur la liste provisoire du Tome 2 du Livre rouge « espèces à surveiller »	Quelques populations localisées dans les gorges de la Jonte
Gentiane de Coste <i>Gentiana clusii</i> Perr. et Song. subsp. <i>costei</i> Bb.-Bl.	- Sur la liste provisoire des espèces régionales. (liste en cours de validation) - Sur la liste provisoire du Tome 2 du Livre rouge « espèces à surveiller ».	Pineraie dolomitique (corniches du Causse Noir)
Pivoine officinale <i>Paeonia officinalis</i>	Protection nationale.	Espèces des lisières, clairières de la chênaie, de la hêtraie sèche
Piptatherum verdâtre <i>Piptatherum virescens</i>	Protection nationale.	Graminée des bois clairs et rocailloux présente sur les Causses

Lichens, bryophytes et champignons

Les inventaires manquent concernant ces groupes. Les forêts mûres sont particulièrement riches.

Espèces faunistiques

- Les mammifères

Espèces	Statuts	Observations
Castor <i>Castor fiber</i>	Protection nationale Annexe de la Convention de Berne Annexe 1 et 4 de la Directive Habitat	N'est actuellement pas menacé
Genette <i>Genetta genetta</i>	Protection nationale	Espèce inféodée aux « milieux boisés bien exposés, chauds et secs dans une ambiance rupestre » comme les chênaies pubescentes
Les chiroptères	Toutes les espèces sont protégées par la loi. Certaines sont classées dans l'annexe II.	Les effectifs de la plupart des espèces sont en diminution surtout à cause de la disparition des gîtes.

- Les invertébrés

On notera que les insectes ci-dessous sont liés au bois mort, aux arbres sénescents et dépérissants.

Espèces	Statuts	Observations
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	Protection nationale. Annexes II et IV de la Directive habitats Annexe II de la Convention de Berne	Présente dans la plupart des hêtraies (sur les Causses a été repérée en Fd Guiral, FC Viala du Pas de Jaux, Bois de Salous etc.)
Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Protection nationale. Annexes II et IV de la Directive habitats Annexe II de la Convention de Berne	Espèces des vieux chênes déficients physiologiquement mais susceptible de fréquenter d'autres essences. Assez commun ici.
Pique prune <i>Osmoderma eremita</i>	Protection nationale. Annexes II et IV de la Directive habitats Annexe II de la Convention de Berne	Sa présence a été repérée dans les vieilles châtaigneraies du Lévezou. A rechercher.

- Les oiseaux

Très peu d'oiseaux sont strictement inféodés aux milieux forestiers, mais les formations boisées sont essentielles à la survie de la plupart des espèces.

Espèces protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, à l'Annexe 2 de la Convention de Berne, à l'Annexe 1 de la convention de Washington, (liste non exhaustive) :

Espèces	Observations
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	La hêtraie est son habitat typique pour nicher (et les résineux pour rechercher sa nourriture).
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Boisements... Migrateur
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Boisements de vallée. Migrateur
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Paysages vallonnés avec alternance de bois, landes prairies et cultures.
Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	Falaises boisées. Sédentaire
Circaète Jean le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Régions accidentées avec alternance de milieux ouverts et boisés. Migrateur
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Milieux ouverts (coupes forestières, jeunes plantations, autres...)
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Landes, régénérations forestières, châtaigneraies, chênaies... Migrateur

Inventaires et statuts de protection (cf. Annexe 4.3, carte 3) :

- le réseau européen Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 associe 2 types de zones : celles proposées au titre de la Directive Habitats (les ZSC, Zones spéciales de conservation), et celles désignées au titre de la Directive Oiseaux (les ZPS, Zones de protection spéciale) répertoriées antérieurement en ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux).

3 ZICO sont répertoriées sur le Parc :

☞ *Mp 10 : Gorges du Tarn et de la Jonte*

☞ *MP 11 : Gorges de la Dourbie et Causses avoisinants*

☞ *LR 26 : Montagnes de Marcou, de l'Espinouse et du Caroux*

- les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique)

Elles correspondent à un inventaire scientifique national réalisé à partir de 1982 par le Ministère de l'Environnement avec l'aide d'un réseau de scientifiques et de naturalistes.

On différencie 2 types de zones :

☞ *Zones de type I : 99 secteurs délimités caractérisés par leur intérêt biologique remarquable :*

☞ *Zones de type II : 13 grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.*

Remarque : une démarche de modernisation des ZNIEFF, en cours actuellement dans la région Midi-Pyrénées, devrait aboutir en 2005-2006.

- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APB)

Il existe un APB sur la commune de Creissels (réseau souterrain de la grotte de Boundoulaou), afin d'assurer la préservation du milieu de vie des chauves-souris.

- Les réserves biologiques intégrales (RBI)

Il s'agit d'un réseau établi au plan national et correspondant à des forêts climaciques, primaires ou présentant un intérêt particulier, visant à maintenir ou reconstituer des écosystèmes représentatifs ou menacés (résolution H2 de la conférence d'Helsinki, juin 1993). Toute intervention sylvicole est exclue, et la fréquentation très limitée. Une RBI est en cours de création en Forêt domaniale du Causse Noir (Cirque de Madasse : 79 ha).

- Les Sites Classés et les Sites Inscrits

Ils ont pour objet la protection de monuments naturels ou de sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, quel que soit leur étendue.
On trouve 10 sites naturels classés ou inscrits sur le Parc.

La forêt comme paysage (cf. Annexe 4.3, carte 4)

Le paysage contribue fortement à l'identité et au mode de vie des sociétés locales, notamment la chasse. Bois et forêts sont des éléments d'identification des habitants à leur territoire. Ils constituent un vrai patrimoine culturel.

Le botaniste Flahault s'étonne, en 1934, de la végétation des Causses : « *nous n'avions encore rien vu d'aussi lamentable sous le ciel de France* ». Jusqu'à encore il y a peu, la vocation forestière des Causses n'était pas contestée. La forêt était l'écosystème suprême et reboiser une solution à tous les problèmes, environnementaux ou sociaux. Progressivement, à partir de 1970, la problématique s'est inversée. La forêt est de plus en plus apparue comme une menace pour un paysage ouvert, considéré désormais à la fois comme un paysage culturel et comme le support d'un patrimoine naturel remarquable (i.e. les espèces animales et végétales liées aux milieux ouverts).

Aujourd'hui, la Directive Habitats a attiré l'attention sur l'intérêt patrimonial de certains écosystèmes forestiers (hêtraies, ripisylves...) ou d'espèces liées aux milieux forestiers.

Les systèmes d'appréciation du paysage, les manières d'apprécier un espace, sont en permanente évolution. La lecture du paysage varie non seulement selon les individus et les groupes mais ne cesse de se modifier au fil du temps.

A moins d'importants changements socio-économiques, la forêt est devenue une composante fondamentale des paysages du Parc des Grands Causses.

Le véritable enjeu est la gestion de ces friches forestières. La situation est toutefois très différente selon les régions : sur le Lévezou c'est plutôt la forêt (les hêtraies résiduelles) qui est menacée par les défrichements. Dans la région de Camarès, agriculture et forêts se sont équitablement partagées le territoire : une agriculture intensive occupe la plaine et la forêt est reléguée sur les pentes difficilement exploitables... Dans certains secteurs des avant-causses, c'est l'intensification agricole qui menace les dernières pelouses ou prairies de fauches...

La forêt comme lieu de détente et de découverte

L'expansion des modes de vie urbains engendre une demande croissante d'espaces naturels pour la détente et les loisirs. Dans les forêts péri-urbaines, l'accueil du public devient un objectif prioritaire d'aménagement, à défaut de quoi cette pression porte préjudice aux autres fonctions : production ligneuse, cynégétique, protection de milieux fragiles...

La fréquentation des forêts par le public semble répondre à 3 motivations principales :

➤ ***occasionnelle***, lors d'un déplacement pour visiter un site très précis ou y pratiquer une activité (la forêt constitue un plus mais n'est aucunement indispensable) : Micropolis, Roquefort, Sylvanès, Via Ferrata...

Les équipements sont surtout des aires d'accueil avec tables de pique-nique, table d'orientation...

➤ ***régulière***, l'environnement forestier étant recherché pour ce qu'il est ou ce qu'il permet : l'exercice d'activités un peu turbulentes (motos...), la liberté d'accès à des grands espaces naturels, des possibilités de découverte, de récolte de menu-produits (bois mort, fleurs....)...

La motivation peut être à l'origine :

- sportive :

- sentiers de grande et petite randonnée pédestre : près de 1200 km disponibles sur le Parc,
- sentiers VTT : nombreux circuits balisés par diverse structures,
- circuits équestres : la demande est orientée sur la randonnée de plusieurs jours avec hébergement de qualité et nourriture pour les chevaux. Peu développée dans le sud-Aveyron.

- distractive :

- repos, promenade, jeux en famille

- pique-nique
- Grand Site Forestier (exemple du Grand site forestier du Causse Noir)

- naturaliste :

- herborisation (Causses, Rougiers...),
- observation de la faune,
- écoute du brame du cerf (forêt du Haut-Dourdou).

- cynégétique :

cette activité nécessaire à la régulation de la faune sauvage est difficilement compatible avec la présence du public. Les périodes critiques se situent en août (tir sélectif du chevreuil) et à partir du 15 août (date de l'ouverture de la chasse au sanglier), encore que des battues aient rarement lieu à cette époque.

Cette fréquentation se concentre sur les massifs communaux et domaniaux assez vastes, d'accès généralement convenable. Les équipements et aménagements appréciés sont :

- des aires d'accueil et de stationnement entretenus,
- des sentiers d'interprétation thématiques,
- des chemins fermés,
- une signalisation discrète mais fiable.

➤ **organisée**, lors de séjours ou de rencontres organisés par des structures publiques ou privées utilisant les espaces forestiers pour :

- la pratique « poussée » de certains loisirs : sports de pleine nature, tourisme cynégétique, halieutique... Signalons que Millau s'affiche aujourd'hui comme une capitale des sports de nature ;
- mettre à la disposition de leurs clients un vaste espace naturel (souvent communal ou domanial) : randonnées longue distance organisées...

La réalisation d'aménagements spécifiques posent le problème de la maîtrise d'ouvrage, l'utilisation à des fins « réservées » devant être évaluée.

1.1.3- CONCLUSION

Un paysage récent

Les paysages forestiers du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses sont des paysages relativement récents. Des paysages nouveaux, inconnus depuis des siècles : peut-être faut-il remonter au XV^e siècle, ce siècle « *sans hommes* », pour retrouver une telle extension de la forêt. La déprise agricole ancienne (depuis 1850) a conduit à l'abandon de terres sur d'importantes surfaces, progressivement reconquises par la forêt. L'augmentation de la surface forestière s'est principalement effectuée par colonisation naturelle : sur les plateaux caussenards c'est le pin sylvestre qui est impliqué majoritairement dans les processus de colonisation.

Une grande valeur patrimoniale

Les forêts du PNR des Grands Causses offrent une remarquable diversité biologique ainsi qu'une grande variété structurale et dynamique découlant fréquemment de modes anciens d'utilisation. Cette richesse patrimoniale se traduit par l'existence de nombreuses zones répertoriées pour leur intérêt écologique (sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, sites classés et inscrits, Réserves biologiques) ainsi que par la présence d'espèces floristiques et faunistiques remarquables. Menacés tantôt par l'abandon, tantôt par la surexploitation, certains milieux fragiles méritent une attention toute particulière : pelouses sèches, ripisylves, zones humides, bocages, périmètres de protection de captages d'eau potable...

Une forêt fragile

La châtaigneraie est ravagée par la maladie du chancre, les chênes sont attaqués par le bupreste (*Coreobus florentinus*). Les pins sont régulièrement défoliés par les chenilles processionnaires, parasités par des champignons comme la maladie du rond (*Heterobasidion annosum*) ou la maladie du dessèchement des pousses (*Sphaeropsis sapinea*). Les forêts d'épicéas sont attaquées par le dendroctone, insecte venu de Sibérie, et le scolyte typographe.

La canicule et la sécheresse de l'été 2003 ont entraîné des dépérissements, des mortalités très importantes aussi bien parmi les essences introduites que parmi les essence indigènes.

Vers quelle forêt ?

D'un point de vue économique, aujourd'hui, les fonctions marchandes de la forêt (bois mais aussi chasse) assurent rarement un revenu suffisant pour financer son entretien.

Paradoxalement, la surface occupée par la forêt augmente, et les attentes pour la sauvegarde de la qualité et du cadre de vie n'ont jamais été aussi puissamment exprimées et divergentes :

- d'un côté, une *ylviculture intensive*, essayant de répondre à la demande de l'industrie. Elle concerne essentiellement les reboisements résineux productifs et exploitables : les difficultés rencontrées sont le choix d'essences adaptées, la conduite sylvicole des peuplements, la maîtrise des problèmes sanitaires, la rentabilité des investissements forestiers,

- de l'autre côté, une *ylviculture « extensive »*, correspondant à d'immenses surfaces « naturelles » peu entretenues et très faiblement exploitées. Les interrogations portent alors sur l'évolution spontanée des peuplements, sur les conséquences de l'abandon de toute intervention ou sur la mise au point d'une gestion minimale et économe permettant d'adapter la forêt à différentes fonctions non marchandes ou d'intérêt collectif, sur les modalités de financement de ces fonctions, et enfin sur la place de la forêt dans le territoire.

Pour un diagnostic intégré des formations boisées

Il apparaît que les milieux forestiers présents sur un territoire aussi vaste et complexe que celui du Parc sont encore trop mal connus, et ont été peu étudiés.

Une typologie orientée vers l'évaluation de leurs potentialités est nécessaire (outil efficace de planification pour la gestion forestière et l'aménagement de l'espace).

Elle serait aussi le document servant de base de discussion entre les différents acteurs intervenant sur le territoire du Parc.

1.2- RESSOURCE ET SYLVICULTURE

1.2.1- LES STRUCTURES FONCIERES

La forêt privée occupe 87 % de la surface forestière du Parc (cf. Annexe 4.3, carte 4).

Les forêts publiques gérées par l'O.N.F, représentent seulement 13 % de la surface forestière du Parc. Les forêts domaniales représentent 8,25 % de la surface boisée totale.

La forêt privée se répartit entre environ douze mille deux cents propriétaires ! (près de 60 000 pour le département de l'Aveyron). 74% d'entre eux possèdent moins de 4 ha. Les autres surfaces se répartissent entre 3153 propriétaires ! (chiffres ne comportant pas les anciennes châtaigneraies à fruit).

Les propriétés supérieures à 50 ha représentent 31% de la surface mais seulement 231 propriétés. Elles sont en général répertoriées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) car tenues par la loi d'établir un Plan Simple de Gestion. Ce nombre important de propriétaires est à comparer aux moyens des organismes de la forêt privée qui ne disposent que de 7 techniciens pour tout le département ! (soit 1 équivalent temps plein pour 2 440 propriétaires).

Les agriculteurs possèdent environ 35% de cette surface et pourraient participer plus largement à une gestion multifonctionnelle des forêts. La récolte de bois de feu auto-consommé ou vendu et la production de piquets sont les principales et le plus souvent les seules activités forestières des exploitants agricoles. La forêt paysanne, surtout en zone de causse, peut afficher aussi d'autres objectifs : le sylvo-pastoralisme, la chasse, la cueillette, la trufficulture...

1.2.2- LES RESSOURCES

Généralités

Types de formations forestières par région forestière sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (Source : IFN 1994).

Types de formations forestières	Grands Causses (ha)	Camarès (ha)	Monts de Lacaune (ha)	Ségala (ha)	Total (ha)
Futaies de chênes	1 068	978	0	503	2 549
Futaies de hêtres	365	0	866	19	1 250
Autres futaies de feuillus	1 225	944	350	1 039	3 558
Futaies de Pins Sylvestres	9 048	0	21	0	9 069
Futaies Sapin ou Epicea	0	0	212	2	214
Autres futaies conifères	1 163	243	188	0	1 594
Reboisements résineux	4 932	3 912	5 589	374	14 807
Taillis sous futaie feuillus	1 004	1 620	1 781	561	4 966
Taillis chênes	19 360	9 168	1 026	349	29 903
Taillis de hêtres	512	0	1 130	0	1 642
Autres taillis	5 590	1 764	1 780	280	9 414
Châtaigneraie/taillis de châtaigniers	1 209	2 010	629	719	4 567
Boisements feuillus lâches	19 058	6 258	2 770	1 243	29 329
Boisements conifères lâches	5 841	138	0	0	5 979
Total	70 375	27 035	16 342	5 089	118 841

L'IFN. a classé les forêts du Parc dans 8 types de peuplements :

taillis de chênes	25 %
boisements lâches de feuillus	25 %
reboisements résineux	12,5 %
taillis divers	8 %
futaies de pins sylvestres	7,6 %
futaies de feuillus	6,2 %
châtaigneraies	4 %
autres futaies résineuses	1,5 %

Le chêne pubescent et le pin sylvestre dominant. Ces essences majoritaires ne présentent pas une forte valeur économique car ne sont, le plus souvent, aptes qu'au chauffage ou à des usages peu valorisants : papeterie, petits sciages. Ces étendues représentent parfois une charge pour leurs propriétaires (faiblesse de revenus, lourdeur de l'impôt foncier pour les futaies de pin sylvestre), voire un handicap par rapport à certains milieux naturels (colonisation d'espaces ouverts), mais elles constituent aussi un important gisement de bois et d'énergie renouvelable, susceptible de procurer des emplois locaux.

Le hêtre, le châtaignier, le chêne rouvre, le pin noir d'Autriche et le douglas, sont bien représentés et offrent un réel potentiel productif.

Les feuillus occupent près de 75 % de la surface boisée totale.

Parmi les résineux, le pin sylvestre est presque exclusivement d'origine naturelle.

Les résineux introduits par plantations ne représentent que 11,50 % de la surface boisée totale. Le mieux représenté est le douglas, porteur de grands espoirs économiques, mais uniquement sur terrains acides.

Production

Remarque : le terme « production » définit ici l'accroissement annuel du volume des bois sur pieds. La production ne doit donc pas être confondue avec la récolte.

Le volume de bois sur pied estimé sur le territoire du Parc en 1994 est d'environ 7 897 700 m³. Comme dans le reste du département, on constate une progression de 21,3 % entre les deux derniers inventaires de l'IFN disponibles (1981 et 1994). Cette augmentation peut être attribuée pour une part à la montée en puissance des reboisements issus des années 1960 à 1980 et pour une autre part aux accrûs naturels succédant aux terres agricoles abandonnées.

Volumes et productions des forêts du Parc (Source : IFN 1994)

Région forestière	Volume feuillus (m ³)	Volume conifères (m ³)	Production ¹ feuillus (m ³ /an)	Production ¹ conifères (m ³ /an)
Ségala	690 954	30 239	22 764	2 585
Grands Causses	2 067 120	1 006 590	79 387	58 159
Camarés	1 794 000	390 500	68 450	39 350
Monts de Lacaune	1 155 900	762 400	42 400	69 400
Total	5 707 974	2 189 729	213 001	169 494

(1) : la production brute est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel moyen.

L'accroissement courant moyen annuel ressort à 6,5 m³/ha/an pour les conifères et de 4,9 m³/ha/an pour les feuillus. Toutefois, ces chiffres masquent une forte disparité entre essences. Cet accroissement n'atteint, par exemple, que 2,6 m³/ha avec le pin sylvestre pour 11,2 m³ avec le douglas. L'ensemble des forêts du Parc constituent un important potentiel de bois disponible pour la valorisation du patrimoine naturel de cette région.

Récolte

Production et récolte de bois sur le territoire du Parc (hors auto-consommation)
(Volumes bois fort sur écorce d>7cm. Source : IFN 1994)

	feuillus	conifères	total
Production (m ³ /an)	213 001	169 494	382 495
Récolte (m ³ /an)	62 296	53 735	116 031
Récolte / production	29,24 %	31,7 %	30 %

Ces chiffres, obtenus par méthode d'estimation statistique, sont les seuls disponibles permettant d'approcher la réalité. Les chiffres issus de l'Enquête Annuelle de Branche (EAB) effectuée auprès des exploitants forestiers par la DRAF ne permettent pas, en effet, d'individualiser le territoire du Parc. A leur simple lecture, on pourrait penser que les forêts du Parc naturel régional des Grands Causses sont très largement sous-exploitées. Le ratio entre la production et la récolte est en effet de 3 !

Cependant, une part inconnue, mais importante, de cette production ne sera jamais économiquement récoltable. Il est donc indispensable de relativiser, compte tenu de certains éléments tels que les difficultés d'accès (fortes pentes, manque de voirie...) interdisant toute récolte économiquement rentable sur de grandes surfaces, pourtant productives.

Excepté le bois de feu, les volumes exploités sont composés à 46 % de résineux et à 29 % de feuillus, ces derniers sont donc peu valorisés alors qu'ils constituent une ressource importante en volume.

La question des dessertes forestières

Les accès sont souvent insuffisants. Quand ils existent, les municipalités redoutent le passages de charrois lourds sur certaines portions peu résistantes de leur réseau et préfèrent parfois limiter le tonnage, ce qui menace le revenu du propriétaire.

Des schémas de dessertes ont été réalisés sur le territoire du Parc en 1996-97-98. Ces études ont concerné les cantons de Belmont sur Rance et de Camarés mais aussi la région du Lévézou et notamment les communes de Ségur, Vézins du Lévézou, Viala du Tarn, Montjoux et St Laurent du Lévézou.

Dans ces schémas, ont été identifiées et localisées :

- les voies publiques les plus aptes à supporter les camions chargés de bois, à emprunter en priorité,
- les ouvrages et les portions de routes ou de pistes, à améliorer ou à créer, tant à l'intérieur des massifs qu'à l'extérieur.

1.2.3- LA GESTION FORESTIERE

Les Plans Simples de Gestion (PSG)

Sur le territoire du PNR des Grands Causses, 123 P.S.G (13144 ha) agréés par le CRPF sont en vigueur en avril 2003. Ces documents, exigés par la loi, doivent être conformes au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Ils doivent intégrer les préoccupations et réglementations environnementales et valent donc garantie de gestion durable. Les forêts dont les propriétaires ont refusé d'établir un PSG, sont placées sous régime spécial d'autorisation administrative de coupe. Avant toute vente, une autorisation doit être sollicitée 3 mois à l'avance auprès de la DDAF, sous peine de lourdes amendes.

La loi de 2001 a abaissé le seuil d'exigibilité des Plans Simples de Gestion jusqu'à un minimum de 10 ha d'un seul tenant. Leur nombre devrait donc augmenter dans l'avenir en fonction des moyens qui seront affectés à cette tâche.

Les groupements forestiers (GF)

Ces sociétés civiles méritent d'être signalées pour leur particularité et le potentiel productif qu'elles représentent sur le territoire du Parc. Ils sont au nombre de 68 dans le Parc.

L'aide attractive des contrats n'existant plus, il ne se constitue presque plus de GF aujourd'hui, sauf quelques GF familiaux.

Plusieurs enjeux concernent ces groupements forestiers :

- leur important potentiel qui entre en production et qu'il convient de valoriser,
- le gel des crédits de l'Etat, alors que l'autofinancement est très difficile pour ces sociétés encore sans revenus,
- une réussite inégale : les boisements économiquement performants pourront financer le recours à des organismes de gestion lorsque les services de l'Etat (D.D.A.F.) ne seront plus concernés, mais les autres demeureront dans une situation bloquée,
- un marché des parts sociales très peu actif,
- une tendance dommageable à la multiplication et à l'éloignement des porteurs de part lors des successions,
- le désarroi de certains gérants, bénévoles et non professionnels, devant leurs responsabilités,
- la formation et l'accompagnement de ces gérants.

1.2.4- CONCLUSION

La forêt constitue un élément important du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Elle présente une image identitaire, un potentiel économique et environnemental dont on ne peut que souhaiter la préservation et l'amélioration au profit de la vie des populations locales.

Ce diagnostic, réalisé avec la contribution de nombreux acteurs représentatifs, a tenté d'en exposer la complexité et les enjeux. Comme partout, la nature et l'homme interagissent. Dans un domaine majoritairement privé, partagé entre de nombreux propriétaires non professionnels mais attachés à leur patrimoine, on comprend la nécessité absolue de la concertation et du dialogue.

Les difficultés que rencontre la filière bois mettent d'autant plus en évidence le besoin de travailler sur des objectifs communs mais clairs, en associant obligatoirement tous les maillons de la chaîne de production et de valorisation.

1.3- LA TRANSFORMATION DU BOIS, LA FILIERE AVAL

1.3.1- ETAT DES LIEUX

Le bois, matériau d'aujourd'hui et de demain :

La consommation en produits bois est un bon indicateur du niveau de vie d'un pays : plus un pays est développé, plus sa consommation en produits bois augmente.

	Utilisation du bois
le bois industrie	industrie papetière et cartonnage, industrie de panneaux, emballage, bois moulé
le bois d'œuvre	ameublement, menuiserie, charpente, construction bois, bâtiment agricole, industriel, commercial, maison, abris, clôture...
le bois-énergie	chauffage individuel et collectif

Le poids économique du bois :

Le bois est un secteur important en matière d'emploi dans l'Aveyron (3300 personnes, 740 entreprises). Par conséquent, la sylviculture, la transformation et la vente de produits issus de la filière bois ont un impact immédiat et considérable sur l'économie locale en créant ou maintenant des emplois directs ou induits. Dans ce contexte, maîtres d'ouvrages, collectivités locales, administrations ont un rôle éminent à jouer.

En favorisant les activités liées à la transformation du bois et en consommant ce matériau dans toutes ses utilisations, ils participent activement au renforcement de la vitalité économique de la forêt, des communes et des entreprises, et par là même à un développement harmonieux du territoire régional.

Soutenir la filière bois, c'est lutter efficacement contre la désertification rurale et participer au développement du territoire.

L'examen de la répartition des entreprises du bois au sein du Parc naturel régional des Grands Causses montre :

- 13 entreprises de travaux forestiers,
- 14 entreprises de première transformation,
- 14 entreprises de deuxième transformation du bois spécialisées en charpente – construction bois, susceptibles d'exploiter et de valoriser la ressource en bois des forêts du Parc (source : association interprofessionnelle des métiers du bois et de la forêt en Midi-Pyrénées).

La présence d'entreprises de première transformation et d'un nombre important d'entreprises à forte notoriété dans le département de l'Aveyron offre pour le territoire du Parc et ses forêts un important panel d'entreprises de première et deuxième transformation.

De plus, un séchoir à bois de 600 m³ à Rodez et une plate-forme de traitement thermique Bois Rétifié (marque déposée) à Anglars assurent un gage de qualité et de valeur ajoutée aux essences forestières locales.

Ainsi, ces infrastructures assurent un transfert de l'activité bois de l'amont vers l'aval.

1.3.2- CONCLUSION

L'activité de transformation du bois et de valorisation des essences locales constitue pour le Parc naturel régional des Grands Causses une plus-value importante en terme d'aménagement et de gestion du territoire, de création d'emplois et de réponse en terme de développement durable associant l'agronomie à

l'écologie. La forêt, et donc le bois, n'y participera que si les arbres poussent, s'ils sont récoltés, s'ils sont transformés et utilisés.

Ce diagnostic, réalisé avec l'aide des partenaires (consulaires, syndicats professionnels, interprofessions, collectivités...), a mis en exergue les points forts et les points faibles, ainsi que la complexité et les enjeux d'une filière qui connaît des ruptures fortes entre l'utilisation finale et les chaînons amont : commercialisation, fabrication, approvisionnement, plantation...

2-. ANALYSE ET PROPOSITIONS

L'état des lieux, les rencontres et les contacts, les réunions des trois groupes de travail, ont permis de dégager un certain nombre de propositions et de sujets de réflexions.

Ces divers enjeux ont été répartis entre différents thèmes. Mais il faut être conscient que ce classement est réducteur, car les enjeux sont souvent liés, voire interconnectés, dans le cadre d'une gestion durable et multi-fonctionnelle.

2.1- LES FORETS ET L'ENVIRONNEMENT

Développer la gestion durable des espaces naturels et forestiers

Maintien, conservation de la diversité biologique et paysagère

Naturalité des forêts, diversité spécifique :

- *favoriser les essences indigènes (recrûs, régénérations naturelles) autant que possible, feuillues (merisier, frêne, hêtre, châtaignier, tremble, chêne pubescent et sessile...),*
- *éviter la monoculture des résineux.*

Préserver, restaurer les espaces naturels et les habitats :

- *milieux ouverts : contrôler la progression du pin sylvestre, du buis... sur les zones identifiées pour leur richesse écologique ou leur vocation sylvopastorale,*
- *pelouses sèches, zones humides, berges... : encourager l'acquisition par les collectivités grâce à la TDENS ou au droit de préemption,*
- *habitats : formation sur la reconnaissance et l'évaluation patrimoniale des habitats,*
- *maintenir des vieux arbres, protéger les forêts anciennes.*

Diversité paysagère et bioculturelle :

- *éviter la fermeture de paysages remarquables : ruiniiformes, crêts, panoramas, terrasses,*
- *préserver des formations végétales ou des systèmes culturels typiques (landes à genêt, landes à thym, anciennes châtaigneraies, terrasses...),*
- *structurer l'espace suivant sa fonction, sa vocation (zonage agriculture / forêt / espaces mixtes),*
- *mieux connaître et gérer l'écosystème « ripisylves »,*
- *inventorier le petit patrimoine digne d'intérêt : bâti, chaussées, fontaines, fours.*

Diversité génétique :

- *conserver les ressources génétiques locales : vergers conservatoires, peuplements classés...*

Concilier l'accueil du public avec la préservation des milieux naturels :

Conforter l'accueil du public dans les grands massifs forestiers

Aménager des espaces naturels pour la détente, la récréation :

- *organiser l'accueil sur les sites très fréquentés (Forêt domaniale du Causse Noir...),*
- *activation du Grand site forestier, zonage des activités, priorités d'usage, encadrement...*

Aider à découvrir et à comprendre la forêt : proposer des visites guidées

Conforter le réseau de promenades et de découverte

Développer le réseau de promenades :

- *aider au développement et à l'entretien des circuits de randonnée,*
- *préserver les chemins ruraux : répertorier les chemins intéressants, inscription au P.D.I.P.R.*

Intégrer et promouvoir des activités nouvelles

Intégrer le développement des activités de pleine nature : évaluation des impacts, encadrement, sécurité.

Protection contre les utilisations abusives :

- *limiter la circulation dans certaines forêts (zones à préserver),*
- *encadrer les activités générant une forte affluence,*
- *réglementer l'utilisation des milieux rupestres.*

2.2- LA PROTECTION DES FORETS

Protection contre l'incendie :

- *constitution d'une base de données infrastructures/peuplements,*
- *améliorer l'équipement des massifs suivant les sensibilités définies.*

Protection sanitaire :

- *choisir les essences en fonction des diagnostics stationnels (problèmes actuels de dépérissement).*

Protection contre les dégâts de gibier :

- *inciter à la mise en place d'unités de gestion grand gibier.*

Protection de la ressource en eau :

- *proposer une gestion adaptée à la protection des périmètres rapprochés des bassins d'alimentation (voir l'étude réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne).*

Protection des sols contre l'érosion :

- *limiter les coupes rases, les défrichements,*
- *réimplanter des haies, les entretenir,*
- *favoriser le sylvopastoralisme.*

Protection de l'activité agricole :

- *rôle important des bandes boisées (avec dominance de feuillus) : abri des bêtes et des cultures...*

2.3- LA GESTION FORESTIERE ET L'ECONOMIE

Nouveaux boisements

Les nouveaux boisements et les reboisements représentent moins de 100 ha / an dans le département et les causes sont très peu concernées. Le rythme très faible observé aujourd'hui représente une incertitude pour la pérennité de l'approvisionnement de la filière bois. Il faut ajouter le problème des dégâts de grand gibier (chevreuil et cerf), ressentis comme une injustice et qui décourage les reboiseurs.

Les taillis de chêne pubescent

Les coupes se pratiquent peu aujourd'hui, et correspondent majoritairement à de l'autoconsommation (chauffage). Ces forêts se prêtent aux pratiques sylvopastorales et au développement de l'énergie bois.

Les futaies de pins sylvestres

Les produits sont peu rémunérateurs (trituration et petits sciages). Aujourd'hui, il s'agit plutôt de coupes rases suivies de défrichements. Des traitements appropriés pourraient améliorer la production. Ces peuplements sont bien adaptés aux besoins du sylvopastoralisme. De façon cyclique, ces forêts subissent les pullulations de chenilles processionnaires.

Les hêtraies des Monts

Sur le département, les surfaces sont en augmentation, mais l'IFN note une forte diminution du hêtre dans le Lévézou. La pérennisation de ces hêtraies passe par le retour à un cycle productif.

La châtaigneraie

Les anciens vergers produisent essentiellement des gros bois médiocres sans réels débouchés. S'ajoutent les problèmes liés au morcellement et à la parcellisation très importants, ainsi que certains problèmes phytosanitaires. Se posent donc des enjeux liés au rajeunissement et à la mobilisation des propriétaires.

Les futaies résineuses issues de plantations

Il s'agit essentiellement de différencier deux types de forêts, selon qu'il est ou non possible de mécaniser l'exploitation. S'ajoutent également certains problèmes sanitaires et la difficulté de proposer des débouchés permettant de valoriser cette ressource.

Les mélanges futaie - taillis d'essences feuillues diverses

A base principalement de chênes, souvent associés au châtaignier, au hêtre et feuillus divers, ils représentent une importante ressource et un réel potentiel. Rarement gérés, morcelés, ils passent souvent de la non-gestion à la coupe rase, préalable souvent nécessaire à leur retour vers la production. De réels gains de qualité et de productivité pourraient être obtenus par la mise en œuvre d'éclaircies, de balivages, de régénérations ou d'enrichissements.

2.4- LA VALORISATION DU BOIS

La première et la seconde transformation du bois sont en mesure de participer à l'aménagement du territoire et au maintien de la population active.

L'exploitation et la transformation locale des bois sont des gages de ressources financières pour les propriétaires forestiers et les coopératives.

Les forêts du Parc naturel régional des Grands Causses sont très largement sous-exploitées. Les importantes ressources de bois de chauffage, de petits bois, de houppiers et autres sous-produits de l'exploitation forestière, de rémanents d'élagage... sont encore peu ou pas exploitées.

Les scieries locales ainsi que les entreprises de charpente et de construction bois sont en cours de modernisation par l'investissement dans des équipements performants pour répondre à une demande en forte progression.

Les exploitants de travaux forestiers, qui jouent un rôle primordial dans la mise à disposition de bois local (abattage, débardage, transport) sont à encourager et à soutenir dans leur démarche de mécanisation.

La ressource forestière du Parc naturel régional des Grands Causses devra être mieux quantifiée et qualifiée.

La certification des forêts (PEFC), la certification d'origine des bois issus des forêts du Parc naturel régional des Grands Causses, la certification des entreprises de première et seconde transformation du bois, le marquage CE des produits bois construction sont des atouts dans l'usage des bois en matière de construction, de menuiserie...

Tous les éléments de la chaîne logistique de production et d'approvisionnement de combustible bois énergie pour les chaufferies collectives sont opérationnels et compétitifs, et n'attendent que la demande des donneurs d'ordre.

Dans le domaine de la construction bois (bâtiments agricoles et industriels, maisons individuelles, habitats légers de loisirs...), des entreprises sont présentes et opérationnelles pour répondre à la demande en forte progression. Il faut cependant qu'ils se mettent en situation de concurrence avec les métalliers, fortement organisés en matière de devis, de fabrication, de pose de charpentes et de bardages...

La formation initiale et / ou continue des métiers du bois doit être valorisée auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, afin d'assurer le renouvellement et la création d'emplois et d'entreprises artisanales dans les communes rurales.

3-. LES FICHES - ACTIONS

3.1- PREAMBULE

Fruits des réflexions des multiples acteurs du territoire et des discussions au cours des réunions des groupes de travail thématiques, les 21 fiches-actions ci-dessous traduisent les préoccupations et les orientations souhaitées pour le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses pour la dizaine d'années à venir.

3.2 LES FICHES -ACTIONS

Acteurs pressentis :

En préalable à chaque fiche-action, ont été listés les acteurs pressentis.

Cette rubrique regroupe les différentes entités pouvant participer à l'action, quelque soit leur rôle :

- maître d'ouvrage, conducteur d'opération, assembleur,
- maître d'œuvre, direction des travaux,
- partenaire technique, expert, appui technique,
- partenaire financier mettant au service de l'action des moyens (qu'ils soient financiers ou autres).

Il est difficile de donner a priori une proposition de répartition des rôles des divers acteurs en tant que maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou partenaire pour une action précise.

C'est au moment de la préparation de la mise en œuvre de l'action ciblée, que le rôle de chacun sera précisé.

Les financements envisageables :

De même, pour ce qui est des financements, il est prématuré d'envisager un montage financier précis pour chaque fiche-action. Des précisions viendront en temps utile et selon l'opportunité du moment, dès lors que sera envisagée la signature de la convention d'application. En tout état de cause, les montages financiers seront vraisemblablement de trois types :

1- Opérations pour lesquelles un financement n'est pas nécessaire.

Exemple : « animer la constitution d'un schéma de desserte » dans un massif faisant l'objet d'un plan de développement de massif (PDM).

2- Opérations à financement sectoriel.

Exemples : pour « maintenir une ripisylve diversifiée », on pourrait envisager de rechercher une aide auprès de l'Agence de l'Eau (financements pour l'entretien des berges). Pour « développer les chaufferies collectives », on pourrait envisager de contacter l'ADEME dans le cadre de son programme pour la promotion du bois-énergie.

3- Opérations à financement territorial.

Selon le type d'action et sa localisation sur le territoire du Parc, l'échelle territoriale peut aller de la commune à la Communauté de communes, au Département, à la Région, à l'Etat, à l'Europe...

3.3- SUIVI - EVALUATION

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés dans les fiches-actions ; ils devront être adaptés à chaque action envisagée.

La nature du suivi projeté permettra de définir l'indicateur approprié.

La fréquence à laquelle sera réalisée l'évaluation est fonction de la nature de l'indicateur. Cette fréquence n'est pas indiquée dans les fiches-actions. Elle sera précisée dans les conventions d'application.

Le pas de temps retenu est de l'ordre de l'année pour la plupart des évaluations, mais il peut aller du semestre (nombre de bâtiments agricoles construits, sachant qu'en Aveyron environ 1000 bâtiments agricoles sont construits par an) à la décennie (nombre d'ha de traitements phytosanitaires, pratique relativement peu fréquente).

En tout état de cause, il appartiendra à chaque maître d'ouvrage d'assurer le suivi et l'évaluation des actions qui le concernent.



Charte Forestière de Territoire du
Parc naturel régional des Grands Causses

**3.4- FICHES ACTIONS VALIDEES PAR
LE COMITE DE PILOTAGE DU
MARDI 9 NOVEMBRE 2004**



Parc naturel régional des Grands Causses
71 bd de l'Ayrolle – B.P. 126 – 12101 MILLAU cedex

Tél.05.65.61.35.50 – Fax.05.65.61.34.80
E-mail : parc.grands.causses@wanadoo.fr

Liste des titres des fiches - actions
Charte forestière de territoire
du Parc naturel régional des Grands Causses

- 1- *Améliorer les connaissances sur les milieux naturels*
- 2- *Favoriser la « naturalité » et la diversité des forêts et des paysages*
- 3- *Préserver l'environnement et gérer la forêt*
- 4- *Adapter aux peuplements du Parc une sylviculture de production*
- 5- *Protéger un patrimoine forestier remarquable*
- 6- *Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés*
- 7- *Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages*
- 8- *Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage*
- 9- *Informier sur les ripisylves*
- 10- *Améliorer la desserte forestière*
- 11- *Développer les équipements de protection contre les incendies*
- 12- *Accueillir le public en forêt*
- 13- *Mieux mobiliser les bois*
- 14- *Mobiliser les propriétaires par les plans de Développement de Massifs*
- 15- *Favoriser et pérenniser les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)*
- 16- *Activer la complémentarité agriculture - forêt*
- 17- *Promouvoir l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles*
- 18- *Favoriser l'usage du bois énergie en milieu agricole*
- 19- *Développer des chaufferies collectives et industrielles utilisant le bois énergie*
- 20- *Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers*
- 21- *Promouvoir le bois matériau auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre*

Action 1 : Améliorer les connaissances sur les milieux naturels

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

associations, bureaux d'études, CRPF, CPIE, DIREN, ONF, PNRGC, organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, CNRS, CBP, ESAP...)

Constats :

- Méconnaissance des expérimentations réalisées, en cours ou en projet sur le territoire du Parc.
- Nécessité de disposer de documents plus accessibles ou synthétiques.
- Connaissance insuffisante des éléments structurants du cadre écologique, de la dynamique forestière spontanée, de l'évolution des habitats..

Objectifs :

- Rassembler et approfondir les connaissances sur les milieux naturels.
- Rendre ces données disponibles.
- Développer un partenariat de terrain entre les forestiers, scientifiques, agriculteurs, chasseurs...
- Constituer un réseau de références de forêts, d'habitats...

Contenu des actions :

- Enrichir le Centre de Ressources Départemental sur l'Environnement piloté par le CPIE du Rouergue.
- Etablir le catalogue des stations et des habitats du Parc.
- Proposer des sujets de recherches et d'expérimentations.

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'actions de recherche initiées, de publications.
Nombre de données fournies au Centre de Ressources.

Observations :

Projet d'un Centre de ressources départemental sur l'environnement piloté par le CPIE du Rouergue.

Action 2 : Favoriser la « naturalité » et la diversité des forêts et des paysages.

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

CEMAGREF, CG 12, Coopératives forestières, CRPF, DDAF, DIREN, ONF, PNRGC, Syndicats de propriétaires...

Constats :

- Dépérissement physiologique de certaines essences.
- Questionnements de propriétaires, d'élus, du public sur l'impact écologique et visuel des grands boisements résineux.
- Incertitudes économiques sur certaines transformations de peuplements.
- Sensibilité des peuplements monospécifiques aux problèmes sanitaires et à l'incendie (grands ensembles résineux)
- Cas d'inadaptations des essences aux objectifs assignés : production, protection, accueil du public..
- Fermeture des milieux ouverts.

Objectifs :

- Favoriser les essences indigènes feuillues.
- Choisir les essences adaptées aux stations et aux objectifs fixés.
- Conserver les paysages remarquables.
- Diminuer le risque sanitaire.
- Favoriser les traitements si nécessaire.
- Redéfinir au plan local la place des résineux et leur sylviculture
- Mieux informer sur la vie de la forêt, les problèmes sanitaires et les traitements.
- Sensibiliser à des sylvicultures adaptées aux peuplements du territoire.

Contenu des actions :

- Information et sensibilisation des sylviculteurs, des propriétaires, du public à une sylviculture prenant en compte la dynamique naturelle de la végétation et les questions sanitaires.
- Mise en œuvre de sylvicultures favorisant les essences naturelles.
- Adaptation locale des itinéraires sylvicoles en cours d'élaboration.
- Mise en forme d'un document de vulgarisation (guide pratique pour la reconnaissance des stations, des habitats remarquables et le choix des essences).
- Aider les traitements si nécessaire.
- Favoriser la conservation et la production des essences locales (contrats de culture).

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre de journées de formation.
Nombre d'actions de communication.
Evolution de la composition des peuplements (% essences aux plans de gestion).
Nombre d'ha traités (sanitaire).

Observations :

Certaines essences naturelles ou naturalisées peuvent également poser problème (pin sylvestre, châtaignier ...).
La préservation des milieux ouverts est un enjeu majeur de la Charte du Parc.

Action 3 : Préserver l'environnement et gérer la forêt

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Associations, Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, CRPF, Etablissements de formation, Fédération des chasseurs, IDF, ONCFS, ONF ,PEFC ,PNRGC, Services de l'Etat, Syndicat des Exploitants Forestiers Services de l'Etat, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Union Européenne...

Constats :

- Méconnaissance de la forêt et de ses liaisons avec l'environnement, de la certification.
- Déséquilibres environnementaux notamment du gibier et de la forêt.

Objectifs :

- Faire connaître la forêt et la certification.
- La forêt est un élément essentiel de l'environnement.
- Concilier l'exploitation forestière et l'environnement.

Contenu des actions :

- Proposer aux techniciens du département, une formation « typologie et autécologie des principales essences » à valoriser localement.
- Informer les propriétaires et les élus sur la certification forestière, informer et inciter au respect de l'environnement, les entreprises et partenaires de la filière (exemple des huiles dégradables...).
- Tendre à un équilibre sylvo-cynégétique et le définir. Entreprendre une concertation avec les zones limitrophes pour comparer et , éventuellement, harmoniser les méthodes de gestion cynégétique, contrôler l'extension du cerf,
- Mettre en place un observatoire des dégâts de gibier en forêt.
- Informer les élus et les partenaires sur le surcoût des protections dans les plantations et le risque de démobilitation des sylviculteurs, aider à la mise en place de protections adaptées.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'actions de communication.
- Nombre de réunions de concertation.
- Nombre d'adhésion à un système de certification forestière.
- Observation de l'évolution des dégâts de gibier.

Observations :

- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en cours d'élaboration.
- Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats

Action 4 : Adapter aux peuplements du Parc une sylviculture de production

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

AFOCEL, CEMAGREF, Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, CRPF, Experts, IDF, ONF, PARC, Privés, Propriétaires forestiers, Services de l'Etat, Union Européenne...

Constats :

- Des conditions naturelles difficiles (liées aux pentes notamment) induisant des coûts élevés.
- Des peuplements pauvres (Pins des Causses) ou nécessitant des investissements importants de mise en valeur.

Objectifs :

- Rechercher des techniques sylvicoles les moins coûteuses et adaptées aux spécificités des forêts du Parc (pentes, peuplements de Causses...).
- Permettre la conservation et la régénération des forêts du Parc.

Contenu des actions :

- Adapter la sylviculture aux peuplements et aux pentes.
- Explorer et mettre en place différentes pistes techniques : valorisation de la végétation naturelle, dépressages précoces et forts, introductions localisées et sur de petites surfaces d'essences se disséminant facilement.
- Favoriser la reconstitution et le renouvellement des peuplements en place.
- Développer le mélanges d'essences, la futaie irrégulière...
- Tester une sylviculture minimaliste ou « à l'économie » : enrichissements à grands espacements, valorisation de micro stations.
- Mettre en place l'information et l'animation indispensables à ces actions.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de propriétaires informés.
- Nombre de dossiers présentés et réalisés.
- Nombre d'ha de travaux effectués.

Observations :

Action 5 : Protéger un patrimoine forestier remarquable

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Associations, Collectivités, CRPF, ONF, PNRGC, Services de l'Etat...

Constats :

Méconnaissance du patrimoine d'arbres et de peuplements remarquables.

Objectifs :

Connaître et protéger un patrimoine naturel remarquable.

Contenu des actions :

- Inventaire et classement des arbres remarquables en forêt et/ou hors forêt.
- Inventaire et protection des peuplements et habitats remarquables du PNR.
- Proposer une gestion conservatoire avec contrats de gestion.

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre d'arbres et de sites inventoriés.
Nombre d'actions conservatoires.

Observations :

- Action complémentaire aux inventaires réalisés dans le cadre des documents d'objectifs sur les sites proposés à l'inscription communautaire (Natura 2000).
- Etude en cours « Inventaire et analyse du patrimoine naturel aveyronnais » par le Conseil Général de l'Aveyron.

Action 6 : *Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés*

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

ADASEA, Associations, CDT, CG 12, Chambre d'Agriculture, Collectivités, CRPF, ONF, PNRGC
Propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers, Services de l'Etat...

Constats :

- Afin d'assurer la protection durable des ENS et EBC, il est parfois préférable d'avoir la maîtrise du foncier. Des acquisitions sont possibles par l'utilisation de la TDENS (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles).
- Insuffisance de l'approche forestière dans les documents d'urbanisme.

Objectifs :

- Favoriser l'acquisition foncière par les collectivités locales des espaces naturels sensibles et des espaces forestiers classés.
- Accompagner les collectivités concernées dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Contenu des actions :

- Informer les collectivités sur la richesse patrimoniale des espaces naturels et sur les possibilités d'acquisition.
- Adapter les équipements d'accueil et d'information du public.

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre de collectivités sensibilisées.
Nombre de sites acquis et surface acquise .

Observations :

Etude en cours « inventaire et analyse du patrimoine naturel aveyronnais » par le Conseil Général de l'Aveyron.

Action 7 : Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Collectivités, CRPF, Etat (DDAF), ONF, Profession agricole, Propriétaires privés, SIAEP...

Constats :

- Nécessité de mettre en œuvre les périmètres de protection.
- Méconnaissance des collectivités et des usagers.

Objectifs :

- Protéger la ressource en eau.
- Proposer des méthodes de sylviculture adaptées afin de limiter les impacts sur la ressource en eau.

Contenu des actions :

- Information de tous les propriétaires (privés et publics) à la nécessité d'une gestion adaptée.
- Conseils à la mise en œuvre des règles de gestion préconisées.
- Réalisation de fiches techniques sur la gestion adaptée au territoire du Parc (d'après le guide Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre de propriétaires contactés.
Nombre de sites gérés.

Observations :

- Guide Agence de l'Eau Adour-Garonne sur la gestion des périmètres de protection.
- Action à mener conjointement avec les exploitants agricoles.
- Action à corrélérer avec le « défi territorial » contractualisé entre le PNRGC et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Action 8 : Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (en particulier la zone des Rougiers)

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Association « Arbres et Paysages de l'Aveyron », CG 12, Chambre d'Agriculture, Collectivités, CRPF, DDAF, Fédération des Chasseurs 12, Pépiniéristes, PNRGC....

Constats :

- Élément fort du paysage.
- Pas de bilan du réseau bocager à ce jour.

Objectifs :

- Conservation du maillage.
- Protection contre les effets du vent.
- Lutte contre l'érosion.
- Agir sur la biodiversité et la qualité de l'eau.

Contenu des actions :

- Assister les maîtres d'ouvrage dans le choix des essences et les techniques .
- Animation – formation.
- Rédaction d'un cahier des charges dans le cadre des aménagements fonciers.
- Favoriser la conservation et la production des variétés locales (contrats de culture).

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Longueur de haies plantées conformément au cahier des charges dans le cadre des remembrements.
Nombre de propriétaires informés.
Nombre de contrats de cultures.

Observations :

Cette action sera menée en concertation avec l'association départementale des planteurs de haies.
Etudes en cours : diagnostic sur des secteurs ponctuels du Parc.

Action 9 : Informer sur les ripisylves

Zone d'application : tous les cours d'eau du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Association « Arbres et Paysages de l'Aveyron », Associations naturalistes, CG 12, Collectivités, CSP, DDAF, Fédération des AAPPMA, MISE, PNRGC, SIAH, Syndicats intercommunaux...

Constats :

- Manque d'entretien des ripisylves.
- Méconnaissance des essences adaptées.
- Dégradation des forêts riveraines.

Objectifs :

- Préserver l'écosystème des eaux courante.
- Maintenir une ripisylve diversifiée et adaptée (essences locales).
- Encourager à la conservation.
- Lutter contre les inondations et l'érosion des berges.

Contenu des actions :

- Sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires, les collectivités... à l'existence, à la restauration des ripisylves et à leur entretien en complément des campagnes de travaux programmés.
- Réalisation de documents de vulgarisation : typologie, cahier des charges, itinéraires techniques...

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Linéaires de berges boisées entretenues ou restaurées dans le cadre de programmes définis.
Nombre de participants aux actions de sensibilisation.

Observations :

Ces actions seront menées en cohérence avec l'information ponctuelle faite dans le cadre des plans simples de gestion des berges de rivière (ils sont déjà définis et programmés sur l'ensemble du territoire).
La gestion et l'entretien des rivières est une action menée par le PNRGC en partenariat.

Action 10 : Améliorer la desserte forestière

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Architectes Paysagistes, CAUE, Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, CRPF, ONF, PNRGC, Privés, SDIS, Services de l'Etat, Syndicat des Exploitants Forestiers, Union Européenne...

Constats :

- Le manque ou l'insuffisance de desserte sont des facteurs limitant à la mobilisation.
- Plusieurs schémas de desserte réalisés, mais peu de concrétisations jusqu'à présent.
- Problèmes juridiques (maintien de l'emprise dans le domaine privé ou transfert de propriété à une collectivité) et de responsabilité (Responsabilité Civile et entretiens) liés aux chemins.

Objectifs :

- Améliorer la mobilisation des bois.
- Etudier et proposer des solutions aux problèmes juridiques.
- Favoriser les échanges d'information et le « multi-usages » de la voirie.

Contenu des actions :

- Animer la création de desserte interne et externe aux massifs, dans le respect de l'environnement, veiller à leur intégration paysagère en liaison avec le CAUE et le PNRGC
- Mobiliser les élus et les administrations pour réduire les problèmes des points noirs, en s'appuyant sur les schémas de desserte.
- Favoriser les projets et mettre en place la (les) structure(s) juridique(s) adaptée(s), ASL ou ASA, projets de conventions.
- Assurer une liaison avec la prévention incendie...
- Compléter les schémas de desserte sur le territoire.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- nombre de km de routes et pistes créés.
- nombre d'actions engagées.
- nombre de conventions signées.

Observations :

Action 11 : Développer les équipements de protection contre les incendies

Zone d'application : Zones sensibles du Plan départemental de Défense Contre les Incendies

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Chambre d'Agriculture, Coopératives Forestières, Collectivités, CRPF, DDAF, Fédération des Chasseurs 12, ONF, PNRGC, Propriétaires privés, SDIS 12, Syndicats de propriétaires...

Constats :

- Fréquentation touristique en augmentation.
- Manque d'entretien des réseaux.
- Blocs de pierre inamovibles obstruant le passage.
- Absence de points d'eau DFCI dans certains secteurs.

Objectifs :

- Entretien de la pénétrabilité des massifs.
- Avoir des ressources en eau proches et disponibles.

Contenu des actions :

- Sensibiliser sur les risques liés au feu (élus, grand public, professionnels du tourisme...).
- Maintenir les chemins au gabarit des engins (entretenir les réseaux).
- Favoriser l'utilisation de barrières au lieu de blocs.
- Constituer une base de données sous SIG.
- Mettre en œuvre une stratégie DFCI en collaboration avec la profession agricole.
- Réaliser une tournée annuelle de contrôle des équipements et d'évaluation des travaux.

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

- nombre de documents diffusés.
- nombre de barrières installées (en remplacement de blocs).
- nombre de points d'eau opérationnels.
- longueur de piste utilisable par les engins.

Observations :

Actions menées en cohérence avec les préconisations des études en cours : Atlas Régional des Feux de Forêts + Plan départemental de Défense Contre les Incendies

Action 12 : Accueillir le public en forêt

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Syndicats de Propriétaires, CRPF, CDT, Associations, CDRP, Services de l'Etat, ONF, Collectivités, PNRGC.

Constats :

- Fréquentation touristique en augmentation.
- Réseau dense d'itinéraires de randonnée.
- Patrimoine bâti privé, communal ou domanial inoccupé.
- Fort potentiel et demandes des collectivités.
- Projets « Hébergeries » du PNR et « Retrouvances » de l'ONF.

Objectifs :

- Promouvoir et orienter un tourisme respectueux de l'environnement.
- Organiser un réseau cohérent d'itinéraires.
- Mettre en œuvre un produit écotouristique.

Contenu des actions :

- Définition et entretien d'un réseau cohérent d'itinéraires de randonnée.
- Information du public.
- Rénovation du bâti.
- Mise en place d'un produit touristique (randonnée pédestre sur quelques jours).

Durée : 10 ans (2005 – 2015)

Suivi et évaluation du projet :

Nombre de bâtiments rénovés.
Commercialisation du Projet « Retrouvances ».
Nombre d'itinéraires et longueurs balisées.

Observations :

Etude de faisabilité d'un circuit de type « Retrouvances » en cours.

Action 13 : Mieux mobiliser les bois

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

AFOCEL, Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, CRPF, IDF, Interprofession, ONF, PNRGC, Privés, Propriétaires forestiers, Services de l'Etat, Syndicat des Exploitants Forestiers, Union Européenne ...

Constats :

- Existence d'un déficit de mobilisation.
- Des difficultés et des surcoûts liés aux particularités de la zone : fortes pentes, peuplements parfois pauvres, desserte...
- Tout le bois n'est pas économiquement mobilisable.

Objectifs :

- Accroître la mobilisation.
- Renforcer la filière bois et ses emplois.
- Compenser les surcoûts d'exploitation.
- Affiner la notion de bois mobilisable.
- Accompagner une volonté politique d'aider la forêt productive.

Contenu des actions :

- Localiser ou cartographier les secteurs mécanisables.
- Adapter les techniques de mobilisation aux pentes : débardage par câbles à titre expérimental, coupes de régénération sans éclaircie, débardage « avec branches » et façonnage à la machine sur les pistes...
- Aides à la mobilisation, aux négociants en bois..., éclaircies et chantiers déficitaires avec des aides simples...

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de propriétaires informés.
- Nombre de dossiers présentés et réalisés.
- Nombre d'ha en chantiers, coupes ou éclaircies.
- Nombre de m3 mobilisés.

Observations :

Le bois d'œuvre est essentiellement utilisé sur le secteur ou à proximité. Toute sortie de bois supplémentaire profitera directement aux transformateurs locaux et voisins ; avec une exception toutefois pour les bois de trituration et de chauffage.

Action 14 : Mobiliser les propriétaires par les plans de Développement de Massifs

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, CRPF, Experts, ONF, PNRGC, Privés, Services de l'Etat, Union Européenne...

Constats :

- Potentiel « forêt » parfois sous-exploité, ressource peu mobilisée.
- Morcellement et déficit de gestion.
- Proximité d'unités de transformation.
- Stagnation du prix des bois à un niveau peu motivant.

Objectifs :

- Augmenter la mobilisation des bois.
- Motiver et informer les propriétaires.
- Augmenter les surfaces gérées.
- Améliorer la qualité des bois produits.
- Apporter une aide aux porteurs de projets.

Contenu des actions :

- Motiver les propriétaires, éducation et formation, animation, mais ne pas se préoccuper du morcellement.
- Communiquer sur l'utilité des coupes de bois outils de récolte mais aussi de sylviculture. Contrer l'idée reçue que la coupe est nuisible à la forêt, problème des prix des bois, incitations à la récolte de bois.
- Réalisation de Plans de Développement de Massif.
- Regroupements des projets et des lots.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de Plans de Développement de Massif.
- Nombre d'ha de travaux réalisés, de m³ exploités.
- Nombre de propriétaires présentant une garantie de bonne gestion.
- Nombre de propriétaires sensibilisés.
- Nombre de journées de formation et d'information.

Observations :

- Le bois d'œuvre est essentiellement utilisé sur le secteur ou à proximité.
- Toute sortie de bois supplémentaire profitera directement aux transformateurs locaux et voisins ; avec une exception toutefois pour les bois de trituration et de chauffage.
- Nécessité de l'implication et du soutien des élus.
- Deux projets de Plans de Développement de Massif en cours d'élaboration : Belmont sur Rance et Camarès.

Action 15 : Favoriser et pérenniser les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Collectivités, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, Etablissements de formation, ETF, Interprofession, ONF, Privés, Services de l'Etat, Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Union Européenne...

Constats :

- Fragilisation des Entrepreneurs de Travaux Forestiers.
- Risque de manquer, à terme, de compétence ou d'entreprises pour la réalisation des travaux sylvicoles.
- Dévalorisation des métiers manuels de la forêt.

Objectifs :

- Maintenir les outils indispensables à la valorisation économique de la forêt.
- Conforter et pérenniser les équipes en place.
- Permettre l'installation de jeunes.

Contenu des actions :

- Rechercher des solutions pour favoriser et pérenniser les équipes en place, en collaboration avec ces dernières.
- Pistes de solutions : réduire les charges, créer une caisse d'intempéries...
- Aides aux entreprises, à l'équipement et à la formation.
- Valoriser le travail en confiant aux ETF certains travaux de sylviculture.
- Communiquer sur les métiers forestiers.
- Informer les partenaires du Parc sur la présence d'entreprises locales.
- Favoriser l'organisation des entreprises : regroupement, voire fédération.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'actions de communication.
- Nombre d'entreprises et de salariés en place.
- Nombre de dossiers aidés.

Observations :

- Actions à mener en étroite collaboration avec l'Interprofession.
- Ces problèmes ne sont pas spécifiques au territoire, ils ont un caractère régional, voire national.

Action 16 : Activer la complémentarité agriculture - forêt

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

ADASEA, CEMAGREF, Chambre d'agriculture, CEMAGREF, Conseil Général de l'Aveyron, Conseil Régional, Coopératives Forestières, CRPF, IDF, INRA, Institut de l'élevage, ONF, PNRGC, Services de l'Etat, Union Européenne...

Constats :

- Présence forte d'agriculteurs, avec une déprise agricole.
- Besoin des agriculteurs de surfaces en pâturage.
- Potentiel fourrager important du milieu forestier, parcours en période sèche.

Objectifs :

- Sensibiliser le monde agricole à la forêt.
- Rechercher les complémentarités agriculture-forêt.
- Favoriser le sylvopastoralisme.
- Limiter les risques d'incendies.
- Maintenir les habitats d'intérêt communautaire.

Contenu des actions :

- Sensibiliser et former les agriculteurs.
- Valoriser les espaces boisés par le sylvopastoralisme.
- Aides à la réalisation de travaux.
- Sensibilisation, information et appui technique à la réalisation de projets.
- Agroforesterie à titre expérimental.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'agriculteurs et de propriétaires mobilisés.
- Nombre de journées de formation et d'information.
- Nombre d'ha de sylvopastoralisme.
- Nombre de projets expérimentaux d'agroforesterie.

Observations :

Existence d'un programme « Sylvopastoralisme » au Parc des Grands Causses en liaison avec la profession agricole.

Action 17 : Promouvoir l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

PNR des Grands Causses, Services de l'Etat, CAUE, Chambre d'Agriculture, CRPF, Interprofession Forêt Bois, Habitat Rural, CRITT Bois, Syndicat professionnels...

Constats :

- Les bâtiments agricoles sont majoritairement construits en charpentes métalliques et clos en bardage métalliques.
- Les constructeurs de bâtiments agricoles dans une zone de 50 Kms du centre de PNR sont nombreux et organisés pour répondre aux demandes des exploitants agricoles.
- Les constructeurs métalliques sont structurés pour fournir un devis, fournir sous quelques jours un dossier administratif pour le Permis de Construire et dans le cas d'une commande réalisent la construction dans un délai court et pour un prix d'acquisition performant.

Objectifs :

- Promouvoir et encourager l'utilisation du bois et si possible des bois locaux dans la construction des bâtiments agricoles.
- Préparer les entreprises de charpentes menuiseries à se positionner dans la construction de bâtiments agricoles bois.
- Apporter un appui technique organisationnel et commercial aux entreprises volontaires qui se positionnent sur le marché des bâtiments agricoles bois.
- Inciter les entreprises du secteur bois à mutualiser leurs compétences.
- Créer un vade-mecum à l'usage des exploitants agricoles.

Contenu des actions :

- Informer, motiver les exploitants agricoles sur la ressource existante de proximité, sur l'usage du bois dans leurs bâtiments
- Organiser des visites et des rencontres sur des exploitations agricoles déjà équipées de bâtiments en bois.
- Informer, motiver les charpentiers menuisiers à se positionner sur le marché du bâtiment agricoles et à industrialiser leur fabrication afin d'être compétitif dans leur offre de solutions.
- Lancer un programme de conception et de construction en kit de bâtiments agricoles.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de dossiers de demande de construction
- Nombre de bâtiments agricoles en bois construits par an
- Evolution en % du nombre de bâtiments en bois / nombre de bâtiments construits

Observations :

- L'origine de bois de charpente est importante mais ne doit pas être un facteur déterminant dans la construction de bâtiments agricoles.
- Les scieurs doivent assurer la qualité et la disponibilité des bois de charpente.

Action 18 : Favoriser l'usage du bois énergie en milieu agricole

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

PNR des Grands Causses, ADEME, Conseil Général de l'Aveyron, Interprofession Forêt Bois, CRITT Bois, Comité Forêt Bois Aveyron, Services de l'Etat, Info Energie, CUMA...

Constats :

Présence importante de ressources de bois de feu sur le territoire, bois bûche, plaquettes forestières...

Objectifs :

- Créer les conditions d'une véritable filière d'utilisation des plaquettes forestières en s'appuyant sur une organisation type CUMA Bois Energie à l'échelle du PNR des Grands Causses.
- Aider les exploitants agricoles à transformer leur chaufferie à combustibles fossiles en chaufferie à plaquettes forestières.

Contenu des actions :

- Assurer pour les agriculteurs volontaires des rencontres et des visites d'exploitations agricoles ayant déjà réalisé une chaufferie à plaquettes forestières.
- Aider à la structuration d'une CUMA Bois Energie sur le territoire des Grands Causses avec le concours de la CUMA Bois Energie Aveyron.
- Favoriser la mutualisation des connaissances et des moyens.
- Programmer et engager des pré-diagnostic adaptés, pour les exploitants agricoles souhaitant utiliser le bois énergie.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de chaufferies bois énergie créées par an
- Volume des plaquettes forestières récoltées
- Nombre d'adhérents à la CUMA Bois Energie
- Nombre de pré-diagnostic type ADEME

Observations :

Action 19 : Développer des chaufferies collectives et industrielles utilisant le bois énergie

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Conseil Régional M.P., ADEME, Conseil Général de l'Aveyron, Coopérative forestière, Collectivités, Syndicats, Associations, Privés, CRITT Bois, Services de l'Etat, Formateurs...

Constats :

- L'absence de chaufferies collectives bois sur la zone du PNR des Grands Causses.
- Les volumes de bois importants issus de la transformation et/ou du tri sélectif dans les déchetteries.
- 3 types de produits peuvent être valorisés en chaufferie : les déchets industriels du bois qui augmentent lorsque les industriels transforment davantage de grumes, les bois arrivés en fin de cycle de vie dont la quantité augmente avec l'accroissement de l'usage des produits à base de bois, et les petits bois et les rémanents des parcs et forêts.

Objectifs :

- Mobiliser une ressource additionnelle à celle actuellement utilisée.
- Créer une nouvelle filière d'utilisation des sous-produits du bois en s'appuyant sur des techniques efficaces et des opérateurs qualifiés.
- Mettre en valeur et favoriser le bois énergie auprès des collectivités et des gestionnaires d'immeubles.

Contenu des actions :

- Inventorier les volumes de bois et leur origine afin d'assurer la maîtrise et la garantie des approvisionnements et de leur gestion.
- Organiser et animer des réunions entre les maîtres d'ouvrages et les fournisseurs sur les enjeux et les solutions dans l'utilisation du bois énergie.
- Apporter un appui technico-économique aux maîtres d'ouvrage dans le cas de création ou de transformation de chaufferie en bois énergie.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre de collectivités qui ont réalisé un pré-diagnostic de leur chaufferie existante.
- Nombre de collectivités qui ont lancé un programme de changement de combustible.
- Volume des bois mobilisés pour le bois énergie.

Observations :

Action 20 : Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

Conseil Général de l'Aveyron, Interprofessions Forêt Bois, Collectivités, CNDB, PNR des Grands Causses, CRITT Bois, Services de l'Etat...

Constats :

- Le matériau bois n'est pas assez utilisé dans les aménagements publics.
- Le matériau bois n'est pas utilisé dans les équipements routiers du PNR des Grands Causses.

Objectifs :

- Informer, inciter les donneurs d'ordre (collectivités, mairies, SEM, communautés de communes...) à choisir le matériau bois dans les aménagements collectifs, parcs, jardins, aires de jeux, stationnements.
- Informer et inciter les services de l'Etat, du Conseil Général de l'Aveyron, à favoriser l'utilisation du bois dans les aménagements routiers (barrière de sécurité, clôtures...).

Contenu des actions :

- Favoriser la diffusion de la documentation des fabricants de mobiliers urbains en bois pour les aménagements publics auprès des collectivités, communauté de communes...
- Animer avec les architectes paysagers, le CAUE et les entreprises du Sud Aveyron, un projet de création d'un style de mobilier d'extérieur labellisé PNR des Grands Causses.
- Encourager les élus du Territoire à favoriser l'utilisation du bois dans les aménagements routiers.

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre d'entreprises du Sud Aveyron fournisseurs de collectivités en matière d'aménagements publics
- Nombre de km de glissières routières en bois installées par an

Observations :

Les glissières routières doivent répondre à des normes et être agréées par la Direction des Routes.

Action 21 : Promouvoir le bois matériau auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

Zone d'application : tout le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires techniques et financiers pressentis :

PNR des Grands Causses, Consulaires Aveyronnais, Interprofession Forêt Bois, Aveyron Expansion, CRITT Bois, Syndicat professionnels, Services de l'état, Ordre des architectes, CAUE, Comité Forêt Bois Aveyron, AFCOBOIS, Collectivités...

Constats :

- Le bois est un matériau moderne, naturel, renouvelable et de proximité.
- Les faiblesses de l'usage du bois et de la filière sont telles qu'elles nécessitent une politique de communication forte sur non seulement la position du bois dans l'économie immédiate mais aussi d'avenir de tout le secteur qui est fortement affaibli.
- Le bois est un secteur important en matière d'emploi par conséquent la sylviculture, la transformation et l'utilisation de produits issus de la filière bois ont un impact immédiat et considérable sur l'économie locale.

Objectifs :

- Créer un flux économique de production locale de bois :
- bois de construction,- bois d'œuvre,
 - bois de trituration,
 - bois énergie.

Contenu des actions :

4 types de communications sont à engager, au regard de l'offre :

- une communication générique sur le bois
- une communication spécifique à certains secteurs
- une communication forestière (voir ONF / CRPF)
- une communication sur la certification forestière et des produits

Durée : 10 ans de 2005 à 2015

Suivi et évaluation du projet :

- Nombre et type de communications
- Nombre et qualité des participants aux réunions spécifiques

Observations :

4-. ANNEXES

4.1- LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Les signataires de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses s'engagent à œuvrer dans les sens des objectifs affichés dans les fiches-actions de la Charte forestière de territoire. A chaque signataire de s'approprier ce qui le concerne, de par ses domaines de compétence, ses fonctions, ses motivations, ses convictions etc.

Madame **Chantal JOURDAN**,
Préfète de l'Aveyron

Monsieur **René QUATREFAGES**,
Président du Parc naturel régional des Grands Causses, Président de la Communauté de communes Larzac Templier causses et vallées

Monsieur **Jérôme ROUVE**,
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Millau

Monsieur **Jean LAURENS**,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Monsieur **Daniel DRUILHET**,
Président de la Chambre de Métiers de l'Aveyron

Monsieur **Martin MALVY**,
Président de la région Midi-Pyrénées

Monsieur **Jean PUECH**,
Président du Conseil général de l'Aveyron

Monsieur **Jacques MARINIER**,
Directeur territorial de l'Office national des forêts

Monsieur **Yannick BOURNAUD**,
Président du Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées

Monsieur **Jean-Marie LACOMBE**,
Président du Centre régional d'innovation et de transferts de Technologies de Midi-Pyrénées

Monsieur **Pierre BASTIDE**,
Président du Syndicat des propriétaires
sylviculteurs de l'Aveyron,
Président du Comité Forêt Bois

Monsieur **Didier GRIMAL**,
Président du Syndicat des exploitants scieurs de
l'Aveyron

Monsieur **Paul MAURIN**,
Président d'Interprofession Forêt-Bois de
Midi-Pyrénées « Les métiers de la forêt et
du bois »

Monsieur **Jean-Luc GAYRAUD**,
Président de la Communauté de communes Millau
Grands Causses

Monsieur **Pierre RAYNAL**,
Président de la Communauté de communes
Lévezou-Pareloup

Monsieur **Jean-Michel LADET**,
Président de la Communauté de communes des
hautes vallées du Lot et de la Serre

Monsieur **Bernard SEILLIER**,
Président de la Communauté de communes
du Séveragais

Monsieur **Alain FAUCONNIER**,
Président de la Communauté de communes de
Saint-Affrique

Monsieur **Richard VILAPLANA**,
Président de la Communauté de communes
du Rougier de Camarès

Monsieur **Jean-Paul ASSIE**,
Président de la Communauté de communes
Tarn et Muze

Monsieur **Jean-Marie SIRGUE**,
Président de la Communauté de communes
des Sept Vallons

Madame **Monique ALIES**,
Présidente de la Communauté de communes
du pays belmontais

Monsieur **Pierre BEZES**,
Président de la Communauté de communes
du pays saint-serninois

4.2- SIGLES UTILISES

SIGLES UTILISES

A.A.P.P.M.A.	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
A.D.A.S.E.A.	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADEME	Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie
AFCOBOIS	Association française de construction bois
AFOCEL	Association forêt cellulose
C.A.U.E.	Conseil Architecture Urbanisme Environnement
C.B.P.	Conservatoire Botanique Pyrénéen
C.D.T.	Comité Départemental du Tourisme
C.G. 12	Conseil Général de l'Aveyron
C.N.D.B.	Centre National Du Bois
C.N.R.S.	Centre National de la Recherche Scientifique
C.P.I.E.	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
C.R.D.P.	Centre Régional de Documentation Pédagogique
C.R.P.F.	Centre Régional de la Propriété Forestière
C.S.P.	Conseil Supérieur de la Pêche
CEMAGREF	Centre d'Etudes du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
D.D.A.F.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
E.S.A.P.	Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan
E.T.F.	Entreprise de Travaux Forestiers
I.D.F.	Institut pour le Développement Forestier
I.N.R.A.	Institut National de Recherche Agronomique
MISE	Mission Interservices de l'Eau
MP	Midi-Pyrénées
O.N.C.F.S.	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
O.N.F.	Office National des Forêts
P.D.I.P.R.	Plan départemental d'itinéraires de petites randonnées
P.E.F.C.	Programme Européen des Forêts Certifiées
PNRGC	Parc naturel régional des Grands Causses
S.D.I.S.	Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.I.A.E.P.	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
S.I.A.H.	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
T.D.E.N.S.	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles

4.3- ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

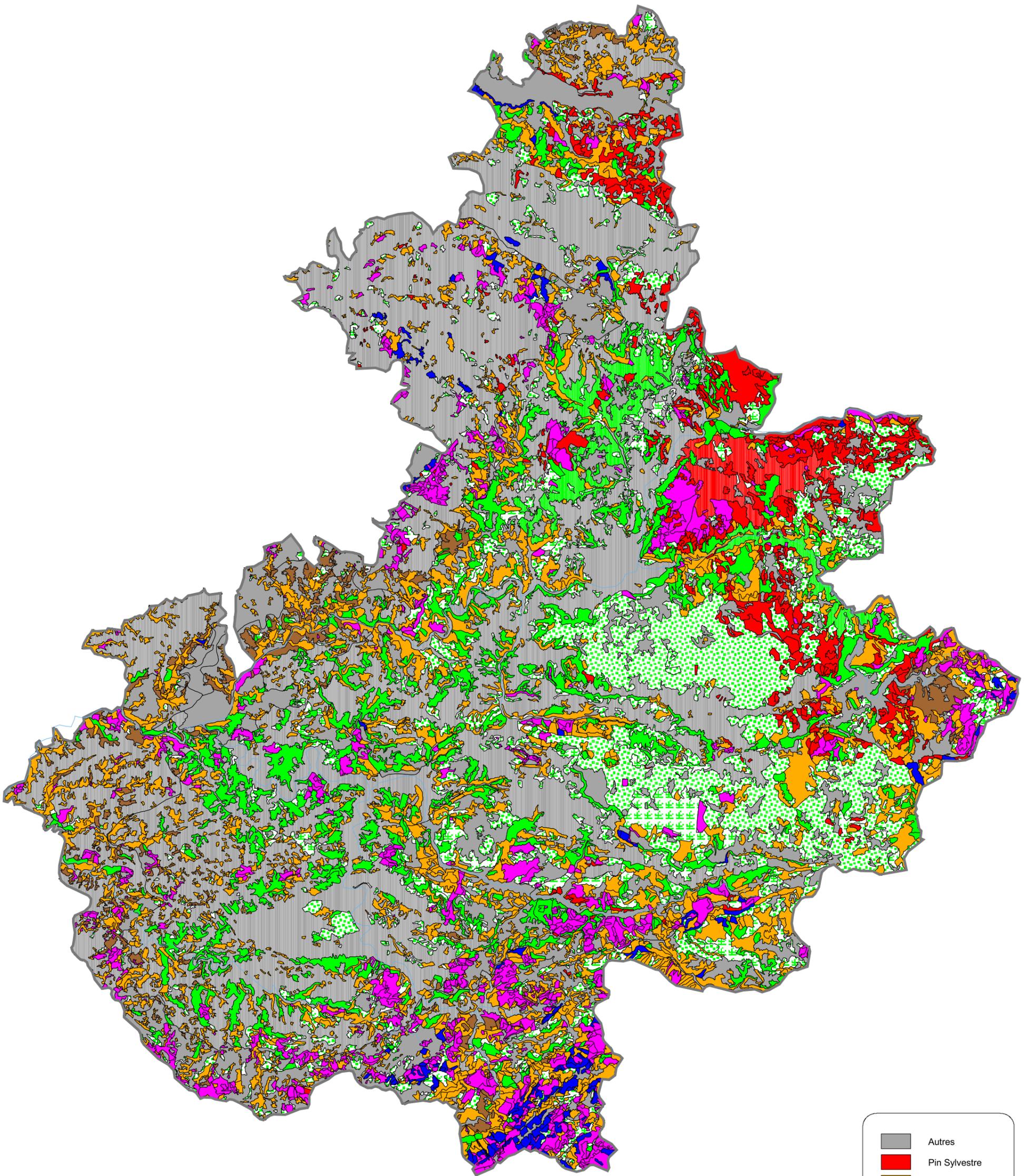
*N.B. L'échelle de restitution des cartes ci-jointes est d'environ 1 : 400000
(réduction par rapport au format A3 d'origine, à l'échelle 1 : 280000)*

- 1- Carte de répartition des essences forestières**
- 2- Carte des régions forestières**
- 3- Carte des enjeux environnementaux**
- 4- Carte de la propriété forestière et des enjeux touristiques et paysagers**

Parc Naturel Régional des GRANDS CAUSSES

Chartre Forestière de territoire

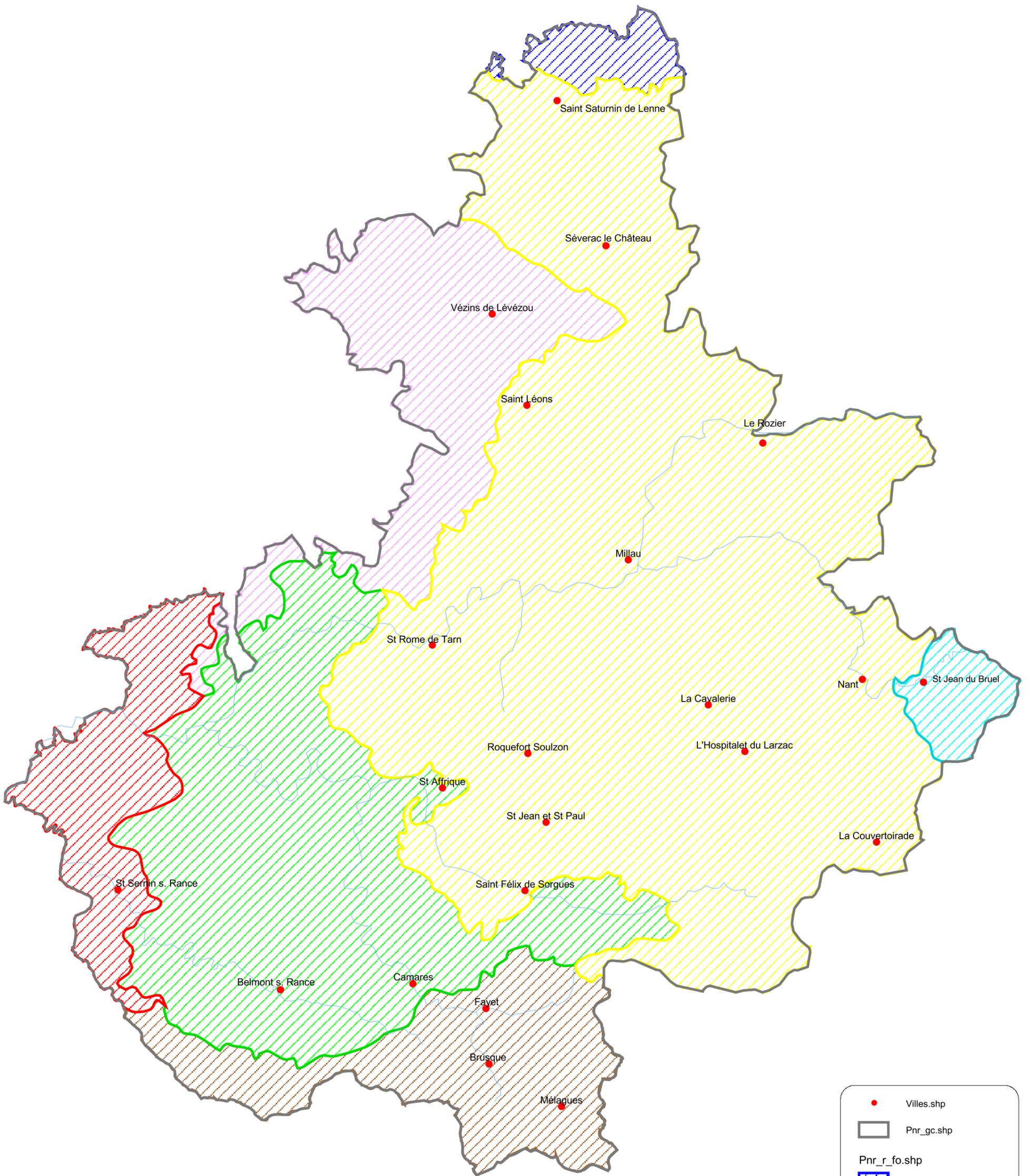
Carte des essences forestières



- | | |
|--------------------|-----------------|
| Grey | Autres |
| Red | Pin Sylvestre |
| Orange | Autres Feuillus |
| Brown | Châtaigneraie |
| Magenta | Autres Résineux |
| Green | Chêne |
| Blue | Hêtre |
| Green with dots | Landes-Friches |
| Green with crosses | Pelouses |

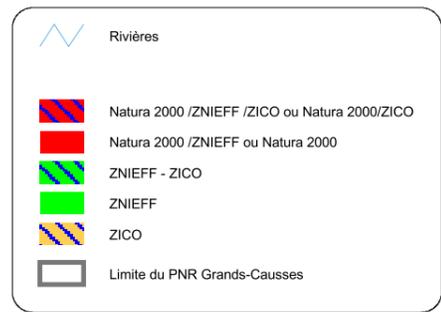
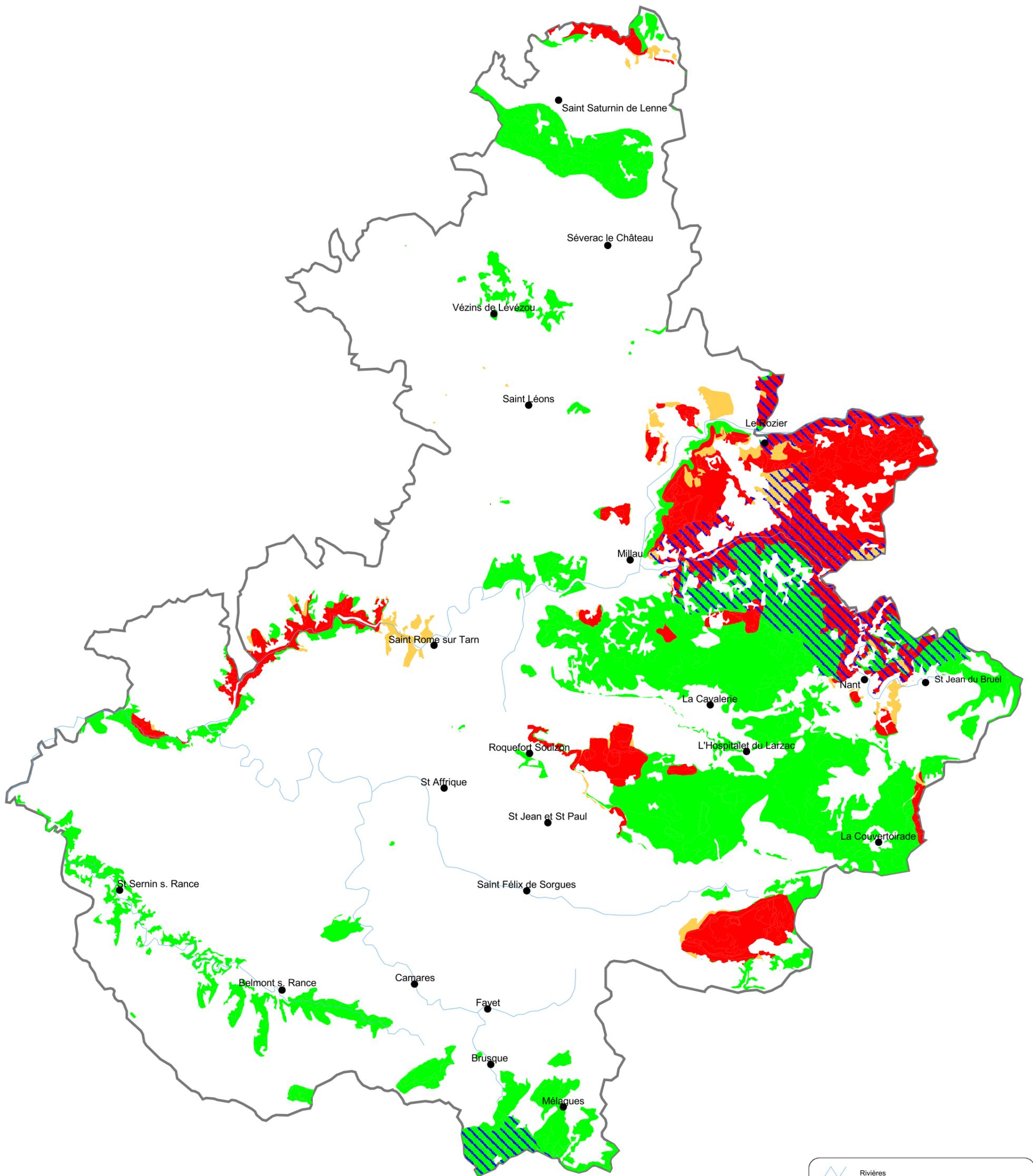


Parc Naturel Régional des GRANDS CAUSSES
 Chartre Forestière de territoire
 Carte des régions forestières (source DIREN)



- Villes.shp
- Pnr_gc.shp
- Pnr_r_fo.shp**
- BORDURE AUBRAC
- BORDURE LINGAS
- CAMARES
- GRANDS CAUSSES
- LEVEZOU
- MONTS DE LACAUNE
- SEGALA

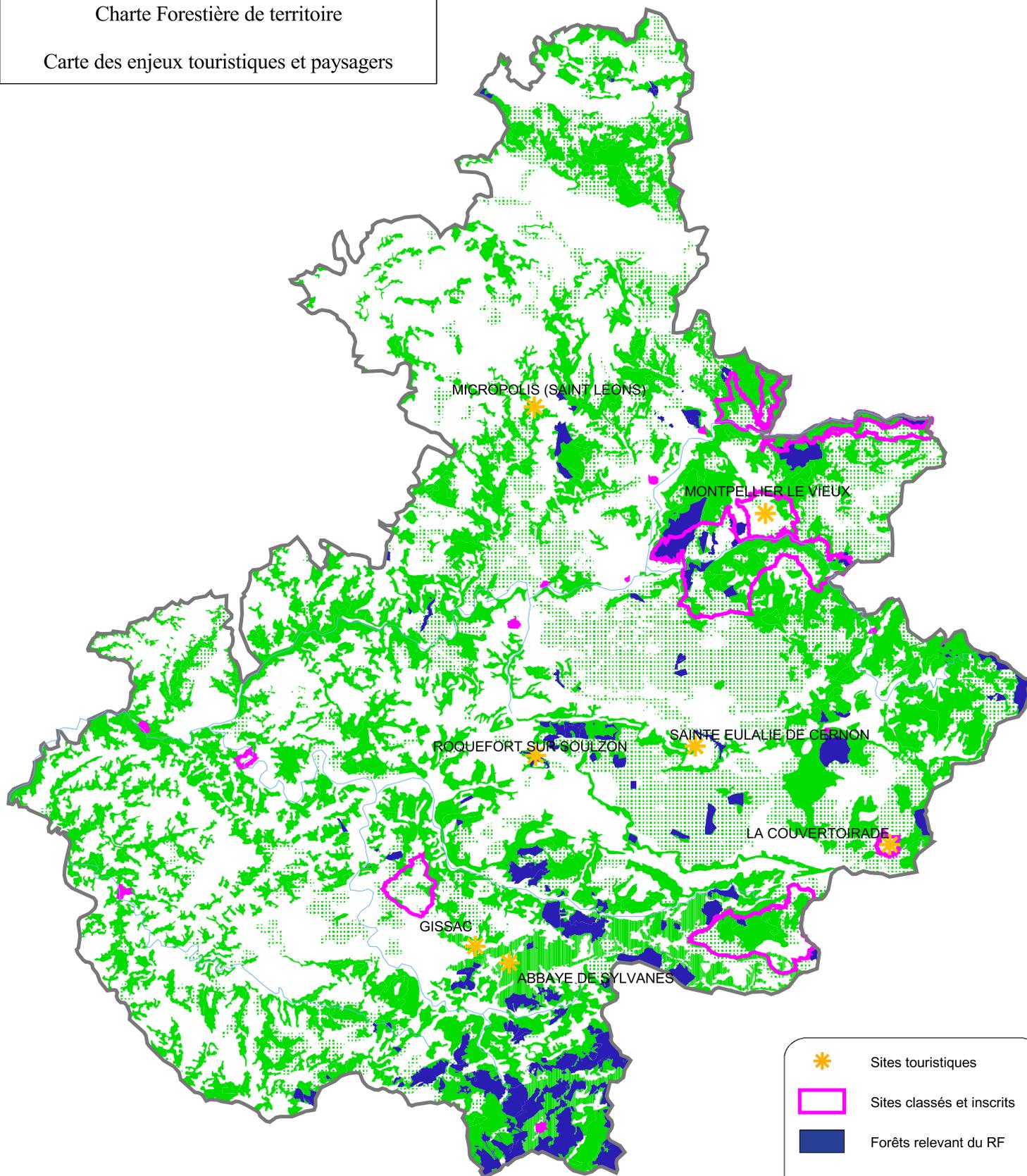
Parc Naturel Régional des GRANDS CAUSSES
 Chartre Forestière de territoire
 Carte des enjeux environnementaux



Parc Naturel Régional des GRANDS CAUSSES

Charte Forestière de territoire

Carte des enjeux touristiques et paysagers



-  Sites touristiques
-  Sites classés et inscrits
-  Forêts relevant du RF
-  Forêts privées
-  Formation végétale basse



Agence Interdépartementale de CASTRES
Cellule SIG - Albi 25/02/2004 JLD


1:400000